

Diplôme d'université PROFESSIONS IMMOBILIERES

Modalités de contrôle des connaissances 2021

L'obtention du diplôme universitaire nécessite d'obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des modules. Si la moyenne générale est obtenue (en tenant compte des coefficients) mais que la moyenne d'un des modules est inférieure à 10/20, les modules sont validés et le diplôme est obtenu

Unité d'enseignement	Volume horaire	Coefficient	Modalités
UE1 – JURIDIQUE	101	2	CC = 4 notes
UE2 - PRATIQUE	43	1	CC = 2 notes
UE3 – GESTION & AIDES PUBLIQUES	22	1	CC = 2 notes
UE4 – PROJET PROFESSIONNEL	32	2	Note de préparation du projet professionnel (10%) Rapport (45%) Oral (45%)